

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Retiré

**AMENDEMENT**

N° AS33

présenté par

Mme Brenier, M. Abad, M. Cattin, Mme Corneloup, M. Dive, M. Masson, M. Reda, Mme Levy,  
M. Breton, M. Viala, M. Straumann, M. Minot, M. Bony, M. Boucard, M. Brun, M. Le Fur,  
Mme Trastour-Isnart et M. Jean-Claude Bouchet

-----

**ARTICLE 25**

Substituer à l'alinéa 34 les trois alinéas suivants :

« 5° L'article L. 162-22-2 du code de la sécurité sociale est ainsi modifié :

« a) Le I est supprimé ;

« b) La seconde phrase du II est supprimée ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à entreprendre la suppression de la T2A comme moyen de gestion et de financement du système hospitalier. En effet, si cette réforme semblait fructueuse lors de sa mise en place, dans le cadre du plan Hôpital 2007, nous avons constaté qu'elle favoriserait la réalisation d'actes techniques chez les patients passant peu de temps à l'hôpital. Avec cette réforme, une course à la rentabilité s'est installée au sein des établissements. C'est pourquoi le personnel hospitalier souhaite sa suppression et une nouvelle forme de gestion et de financement des hôpitaux.